



## Point sur la situation financière du Groupe

### Modification de la composition du Conseil d'Administration

#### **Préparation d'une augmentation de capital avec maintien du DPS et attribution gratuite de BSAR à tous les actionnaires**

Afin d'assurer la visibilité financière du Groupe sur les 18 prochains mois, Europlasma envisage de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant significatif.

Cette opération aura pour objectifs : i) d'assainir la structure d'endettement actuelle du Groupe en remboursant et/ou en convertissant les prêts relais consentis par ses principaux partenaires financiers depuis fin 2012, ii) de couvrir les besoins en réinvestissement dans l'usine CHO Morcenx, nécessaires à l'amélioration de ses performances, et en fonds de roulement pendant sa période de montée en puissance, iii) d'achever le redressement du Groupe et lui donner les moyens de capturer les opportunités de croissance qui s'offrent à lui dans chacune de ses activités, et iv) de financer la quote-part d'investissement du Groupe dans la prochaine usine CHO Power, à horizon fin 2015 selon le calendrier de déploiement prévisionnel.

L'opération envisagée sera soumise à l'obtention d'un visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et devra être garantie à hauteur de 75% avant son lancement.

A l'issue de l'augmentation de capital, le Groupe envisage de procéder à l'attribution gratuite de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) au profit de tous les actionnaires anciens et nouveaux.

#### **Besoins de trésorerie intermédiaires**

Comme indiqué dans les communiqués des 08/04/2014 et 24/06/2014, la trésorerie du Groupe a été sensiblement fragilisée par les reports successifs de la Réception préliminaire de la centrale électrique CHO Morcenx. Dans ce contexte, l'aide des pouvoirs publics, des partenaires industriels, et des principaux partenaires financiers a représenté un facteur clé dans l'équilibre de la trésorerie du Groupe depuis février dernier.

Le conseil d'administration du 16 avril 2014 a ainsi approuvé les termes du nouveau prêt accordé pari passu (50/50) par l'actionnaire de référence Crédit Suisse Europlasma SPV LLC (CSE) et la société CHO Morcenx, propriétaire de la centrale électrique de Morcenx dont la réception préliminaire est intervenue le 13 juin dernier. Ce prêt, d'un montant de 2,8 millions d'euros, couvre les besoins de trésorerie du Groupe jusqu'en juillet. Il est rémunéré au taux initial de 10% par an et remboursable au plus tard en avril 2015, en numéraire ou par conversion en actions Europlasma. Les termes et garanties associés à ce prêt seront détaillés dans les comptes annuels 2013, en événements post-clôture.

Ce nouvel apport de fonds réaffirme la confiance du partenaire financier et de l'actionnaire de référence envers le Groupe pour mener la centrale CHO Morcenx à sa capacité maximale de fonctionnement. En revanche, le retard de la réception préliminaire de l'usine CHO Morcenx a engendré un retard dans la publication des comptes 2013 et une nécessaire actualisation du calendrier financier de la Société : les délais incompressibles d'émission des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2013, d'obtention du visa de l'AMF et de convocation à l'assemblée générale des actionnaires conduisent à envisager le lancement de l'opération, initialement prévue fin juillet, courant septembre. Le retard de l'opération, combiné aux besoins d'investissement liés aux améliorations indispensables de l'usine, et à la prolongation de la montée en puissance, génèrent un besoin supplémentaire à couvrir de l'ordre de 3 millions d'euros d'ici la levée de fonds de septembre.

La société, ses partenaires financiers et son conseil Arkeon Finance sont mobilisés pour répondre à ce besoin à très court terme qui conditionne l'arrêté des comptes 2013 et l'émission du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés 2013. Plusieurs pistes sont en cours de discussion, et la société reviendra vers le marché d'ici la fin du mois de Juillet.

Dans ce contexte, la cotation d'Eurolasma reste suspendue et ne reprendra, dans l'intérêt des actionnaires, qu'une fois la visibilité financière du Groupe à court terme assurée.

### Déclaration de franchissement de seuil de Crédit Suisse Europlasma SPV LLC

Suite à la cession par Crédit Suisse de son activité dite « Customized Fund Investment Group » (CFIG) au fonds américain Grovesnor Capital Management LP (GCM), une réorganisation de la participation détenue par le véhicule Crédit Suisse Europlasma SPV LLC (CSE) au capital d'Eurolasma S.A., est intervenue le 12 avril 2014.

Les titres dont la gestion a été transférée au sein du nouveau véhicule constitué par GCM, GCM Grosvenor EP Holdings SPV LLC, représentent 3,2% du capital d'Eurolasma S.A. Ils correspondent aux participations détenues depuis 2007 au capital d'Eurolasma par des clients autres que Masdar Cleantech Fund, actionnaire majoritaire historique et investisseur actif de CSE.

Ce transfert a conduit CSE à franchir à la baisse le seuil de 30% des droits de vote (de 32,36% à 29,96%), ce qui a donné lieu à une déclaration auprès d'Eurolasma S.A. en date du 14 Mai 2014.

Le fonds Masdar Cleantech Fund a décidé de conserver l'intégralité de ses titres (soit 20,36% d'Eurolasma S.A.) au sein de CSE.

### Modification de la composition du Conseil d'Administration

En conséquence de la cession des activités de CFIG à Governor Capital, la société DLJ MB Advisors, représentée par Monsieur Roger Ammoun, a démissionné de son mandat d'administrateur d'Eurolasma avec effet au 31 mars 2014. Le Conseil d'Administration remercie M. Roger Ammoun pour son temps et sa contribution durant ses années de mandat.

Le conseil d'administration du 1er avril 2014 a décidé de coopter, en remplacement de la société DLJ MB Advisors, la société Crédit Suisse Asset Management (Masdar Cleantech Fund Manager as investor through an affiliate), représentée par Monsieur Henri Arif, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018. Cette cooptation sera proposée à la plus prochaine assemblée générale pour ratification par les actionnaires.

### A propos d'Eurolasma

Eurolasma est un groupe français spécialisé dans les technologies propres et la production d'énergie renouvelable. Fondé en 1992 pour appliquer sa technologie propriétaire de torche à plasma à la destruction et la valorisation des déchets dangereux, le Groupe Eurolasma compte aujourd'hui trois divisions :

- **Eurolasma** est un acteur international dans le domaine des systèmes Torches à plasma et applications corrélées
- **Inertam** est le spécialiste mondial de l'élimination et de la valorisation des déchets d'amiante et des déchets dangereux.
- **CHO Power** est un producteur d'électricité par gazéification de déchets et biomasse.

<http://www.eurolasma.com> [Alternext - NYSE Euronext Paris – Mnemo : ALEUP – Isin : FR0000044810]

### Contacts

**Jean-Eric PETIT** – Directeur Général

**Estelle MOTHAY** – Directrice Administrative et Financière

**Anne BORDERES** – Responsable des relations presse et actionnaires / Tel: + 33 (0) 556 49 7000 / [contactbourse@eurolasma.com](mailto:contactbourse@eurolasma.com)